



Le 14 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue à la mairie de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 13 janvier 2026.

Sont présents(e)s :	Monsieur Ernest Beauregard Madame Sylvie Bellemare	Monsieur Marc Cantin Monsieur Éric Chagnon Monsieur Michael Vautour
Excusés :	Madame Denise Papineau	Monsieur Patrick Lemay

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Éric Chagnon.

Est également présent Monsieur James L.Lacroix, directeur général et greffier trésorier

2026-01-01 1. Ouverture de la séance

ATTENDU que le maire constate le quorum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement d'ouvrir la séance du conseil à 19h00.

2026-01-02 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU qu'un projet d'ordre du jour a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis en ajoutant le point suivant:

- **4.6** Demande d'appui de la MRC - Demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFIRSPA)

3. Questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford. Les questions posées doivent obligatoirement porter sur l'ordre du jour seulement. Les questions ont notamment couvert les sujets suivants:

- Demande de précision sur le point 5.2 - Avis de motion et adoption du projet de règlement 2026-745 abrogeant le règlement 2022-607 de citation d'un site patrimonial au 36, chemin Bell

4. Affaires du conseil

2026-01-03 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

ATTENDU que chaque membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025.

2026-01-04 **4.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025**

ATTENDU que chaque membres du conseil la pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.

2026-01-05 **4.3. Prolongation de l'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique**

ATTENDU la signature en mars 2024 d'une entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique entre la MRC et les municipalités locales participantes;

ATTENDU que cette entente intermunicipale prend fin au plus tard le 31 décembre 2025;

ATTENDU que l'étude ne sera pas complétée avant le 31 décembre 2025 et qu'il est donc nécessaire de prolonger l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement de :

- **AUTORISER** la prolongation de l'entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés, selon la première de ces éventualités; et,

AUTORISER Messieurs Éric Chagnon, maire et James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier à signer ledit avenant et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2026-01-06 **4.4. Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska**

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Shefford était membre de l'Organisme du Bassin Versant de la Yamaska en 2025;

ATTENDU que l'OBV de la Yamaska a invité la Municipalité à renouveler notre adhésion à titre de membre au coût de 100\$ pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'OBV de la Yasmaka.

2026-01-07 **4.5. Gestion animalière - Autorisation de signatures d'une offre de services**

ATTENDU que le SPA des Cantons a transmis un avis de non-renouvellement de l'entente liant l'organisation à la Municipalité du Canton de Shefford;

ATTENDU que la Municipalité a reçu des offres de services de la SPA des Cantons ainsi que de la SPA de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Éric Chagnon, maire ainsi que Monsieur James L.Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, l'offre de service transmis par le SPA de l'Estrie pour une période de trois ans.

2026-01-08

4.6. Demande d'appui de la MRC - Demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFIRSPA)

ATTENDU que le gouvernement du Québec a récemment annoncé la réouverture du Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives, sportives, de plein air et de développement de l'activité physique (PARFISPA);

ATTENDU que le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière afin de réaliser l'aménagement d'une surface multifonctionnel servant notamment de patinoire couverte réfrigérée, un projet multiusage structurant pour la collectivité autant en activités de loisirs, communautaires que culturelle

ATTENDU que la mise en place de cette infrastructure permettra notamment d'offrir à nos citoyens ainsi qu'à l'ensemble de la région un accès élargi à une surface multifonctionnelle extérieure notamment une patinoire extérieure, assurant des conditions de patinage optimales et constantes tout au long de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Michael Vautour, et résolu à l'unanimité de solliciter l'appui de la MRC de La Haute-Yamaska à la demande d'aide financière présentée par la municipalité dans le cadre du PARFISPA, afin de maximiser les chances de succès du projet et de répondre aux besoins de la population de la MRC.

5. Urbanisme, Aménagement du territoire et environnement

5.1. Rapport verbal - Conseiller Ressource - Urbanisme, aménagement du territoire et environnement

2026-01-09

5.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2026-745 abrogeant le règlement 2022-607 de citation d'un site patrimonial au 36, chemin Bell

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 2022-607 de citation d'un site patrimonial au 36 chemin Bell;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement de déposer l'avis de motion et d'adopter le projet de règlement 2026-745 abrogeant le règlement 2022-607 en vue de l'adoption du règlement à un séance ultérieur.

2026-01-10

5.3. Autorisation - Aménagement d'infrastructures vertes afin d'atténuer les risques d'inondations dans Val-Maher

ATTENDU que Canards illimités Canada (CIC) offre un programme d'accompagnement personnalisé visant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de création et restauration de milieux humides et hydriques (PCRMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Cet accompagnement inclut 200 h de services professionnels de CIC, ainsi qu'une aide financière, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour la réalisation d'études préalables requises au dépôt d'une demande au PCRMHH.

ATTENDU que le PCRMHH offre une aide financière couvrant 100 % des coûts relatifs à la restauration de milieux humides et hydriques.

ATTENDU que la Municipalité dispose de deux terrains où il serait pertinent de restaurer les milieux humides afin d'améliorer la fonction écologique de rétention des crues. Ces terrains correspondent aux lots 2 596 153 et 6 293 699.

ATTENDU que le quartier résidentiel du Val-Maher est vulnérable aux inondations.

ATTENDU qu'une solution identifiée pour atténuer le problème des inondations récurrentes de ce secteur est la désynchronisation des

apports en eau par les tributaires du cours d'eau sans nom de chemin Maheu.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Sylvie Bellemare et unanimement résolu :

D' le dépôt de la demande d'accompagnement et de financement de la MRC à CIC pour la préparation d'une demande d'aide financière au PCRMHH;

DE consentir à des démarches de reconnaissance et de planification de restauration de milieux humides sur les lots 2 596 153 et 6 293 699;

DE maintenir dans l'état actuel dit de référence les lots susmentionnés afin de faciliter la mise en œuvre du potentiel projet.

2026-01-11

5.4. Choix du mode de redevance dans le cadre d'une opération cadastrale du lot no.2 596 132

Monsieur Éric Chagnon déclare son intérêt dans le présent dossier et se retire des délibérations. Monsieur Michel Vautour, maire suppléant, s'occupe de présider les délibérations.

ATTENDU que les propriétaires du lot no.2 596 132 souhaitent subdiviser celui-ci;

ATTENDU que cette subdivision est assujetti aux redevances pour fins de parc;

ATTENDU que le conseil municipal a le choix d'obtenir une contribution à la hauteur de 10% de la valeur des terrains à créer soit en argent ou en terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement d'établir que le conseil souhaite obtenir les redevances en terrains.

À la fin des délibérations, Monsieur Éric Chagnon reprend son rôle en tant que président de l'assemblée.

2026-01-12

5.5. Installation d'une borne de lave-vitre

ATTENDU que la sécurité routière demeure une priorité pour la Municipalité du canton de Shefford;

ATTENDU que l'entretien régulier des véhicules, notamment le nettoyage des vitres, contribue à cette sécurité;

ATTENDU que l'accès à du lave-glace abordable et local constitue un service apprécié des citoyens et du personnel municipal;

ATTENDU que la Municipalité peut obtenir une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 80 % ou 15 000\$ maximum des dépenses pour la réalisation de ce projet pilote, si celui-ci est accepté;

ATTENDU que la station de lave-glace sera une installation autonome, durable, sécuritaire et simple d'entretien, fournie et soutenue par un fournisseur qualifié;

ATTENDU qu'un système d'autorisation manuel (bypass) sera intégré, incluant deux manettes au coût de 100 \$, permettant aux véhicules municipaux d'utiliser la station sans frais, et que toute manette supplémentaire sera disponible au coût de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Sylvie Bellemare, et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Shefford approuve au montant de 10 638,19\$ l'installation d'une station de distribution de lave-glace en vrac sur le territoire municipal, destinée aux citoyens et aux véhicules municipaux si nous obtenons le financement de 15 000\$ par la subvention de la MRC de la Haute-Yamaska.

QUE la station soit implantée à un emplacement stratégique déterminé par les services municipaux, offrant un accès simple et sécuritaire.

QUE les travaux publics réalisent la préparation du site ainsi que la construction de la dalle de béton nécessaire.

QUE l'installation électrique et la connexion des composantes électroniques soient effectuées par les travaux publics lorsque possible, ou par un électricien externe au besoin.

QUE la livraison, l'installation et la programmation de la station soient assurées par le fournisseur, incluant le suivi technique et l'entretien spécialisé.

QU'aucune implication bénévole ne soit requise et que la surveillance générale soit intégrée aux tâches régulières des services municipaux.

2026-01-13

5.6. Nomination - membres du Comité de démolition

ATTENDU QUE le comité de démolition a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le Règlement numéro 2023-705 régissant les démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE ce comité est composé de trois (3) membres du conseil municipal, désignés par ce dernier, et qu'un membre substitut doit également être nommé par le conseil pour remplacer l'un des trois membres en cas de besoin;

ATTENDU QUE le mandat de chacun des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et qu'il est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement de:

- **NOMMER**, pour l'année 2026, les conseillers Marc Cantin, Patrick Lemay et Denise Papineau à titre de membres du Comité de démolition;
- **NOMMER**, pour l'année 2026, le conseiller Ernest Beauregard à titre de membre substitut du Comité de démolition.

2026-01-14

5.7. Octroi du statut d'employée permanente à Madame Élisabeth Martin

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé l'embauche de Madame Élisabeth Martin à titre d'adjointe administrative au service du greffe en date du 1er juillet 2025;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé le transfert de Madame Élisabeth Martin à titre d'adjointe administrative au département de l'urbanisme et de l'environnement en date du 5 août 2025;

ATTENDU que la fin de la période était le 1er janvier 2026;

ATTENDU que le Monsieur Dominic Gauthier, directeur du département de l'urbanisme et environnement, a déposé une recommandation favorable à l'octroi du statut d'employée permanente à Madame Martin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Marc Cantin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi du statut d'employée permanente à Madame Élisabeth Martin à titre d'adjointe administrative au département d'urbanisme et d'environnement;

DE décréter que le contrat de 6 mois se terminant le 1er janvier 2026 compte à titre de période probatoire pour son nouveau statut d'employée permanente.

2026-01-15

5.8. Embauche d'un inspecteur municipal (inspecteur en bâtiment)

ATTENDU qu'un poste d'inspecteur municipal au département d'urbanisme et d'environnement est vacant;

ATTENDU que le directeur du département de l'urbanisme et environnement recommande l'embauche de Monsieur Philip Picard à la suite d'un processus d'appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de M. Phillip Picard à titre d'inspecteur municipal (inspecteur en bâtiment), et ce à partir du 12 janvier 2026, à raison de 35 heures/semaine pour une période probatoire de six (6) mois.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, de même que le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de M. Phillip Picard.

6. Sécurité Publique

6.1. Rapport verbal - Sécurité Publique

2026-01-16

6.2. Autorisation à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'obtention de données auprès des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QU'afin que la MRC puisse remplir les obligations de vérification périodique et de reddition de compte découlant de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, C. S-3.4), il est souhaitable que la MRC obtienne directement certaines données pertinentes des centres d'urgence 9-1-1 desservant son territoire;

ATTENDU QUE cela a pour but d'optimiser le processus de vérification périodique et de reddition de compte et ainsi réduire les tâches administratives des villes et municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement de:

AUTORISER la MRC à obtenir directement auprès des centres d'urgence 9-1-1, les données suivantes des cartes d'appel pour les interventions en matière d'incendie de bâtiment, de cheminée, de cabanon et d'alarme incendie du territoire de la MRC:

1. Heure de l'appel initial logé au SSI;
2. Heure du 10-16, départ de la caserne de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement
3. Heure du 10-17, arrivée sur les lieux de l'intervention de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
4. Longitude et latitude de chacune des interventions;
5. Catégorie de risques de l'intervention;
6. Territoire municipal de l'intervention;
7. Nombre de pompiers à bord de chacun des véhicules de la force de frappe;
8. Adresse civique de l'intervention;
9. Numéro de la carte d'appel;
10. Nature de l'incident.

2026-01-17

6.3. Autorisation à signer - Entente de Services de premiers répondants

ATTENDU que la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence, une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

ATTENDU que la présente entente découle des initiatives stratégiques du Plan d'action gouvernemental (2023-2028) en matière de services préhospitaliers d'urgence;

ATTENDU que la présente entente prévoit les obligations de la municipalité au niveau de la collaboration attendue, de la reddition de comptes et des niveaux de formation et du maintien des compétences;

ATTENDU que la présente entente prévoit les obligations de l'instance au niveau de l'accès à des regroupements d'achat d'équipements, de fourniture et l'accès à des médicaments ainsi que les contreparties financières offertes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement d'autoriser Monsieur James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de services de premiers répondants avec Santé Québec.

2026-01-18

6.4. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Yamaska, en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Yamaska.

2026-01-19

6.5. Nomination d'un membre substitut au Comité technique en sécurité incendie de la MRC

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2002-02-050, la MRC a formé le comité technique en sécurité incendie (CTSI);

ATTENDU QUE le CTSI est un comité non décisionnel dont le mandat consiste à formuler des avis ou à faire des recommandations au conseil de la MRC concernant la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du schéma nécessite de la part des membres de participer à des rencontres mensuelles du CTSI, de s'impliquer dans l'accomplissement des actions du plan de mise en oeuvre et dans la reddition de compte pour évaluer l'atteinte des objectifs de protection;

ATTENDU QUE M. Luc Couture, directeur du service de sécurité incendie est membre du CTSI de par ses fonctions;

ATTENDU QU'il est souhaitable de nommer un substitut au CTSI en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE Monsieur André Cadorette soit nommé comme substitut au CTSI jusqu'à son remplacement.

2026-01-20 **6.6. Nomination d'un substitut au comité de sécurité publique de la MRC**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 78 de Loi sur la police (RLRQ, C. P-13.1), la MRC doit mettre en place un comité de sécurité publique (CSP) et que (mettre nom de votre membre)* a été désigné comme membre;

ATTENDU QU'il est souhaitable de nommer un substitut au CSP en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de (mettre nom de votre membre) *;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE Monsieur Marc Cantin soit nommé comme substitut au CSP jusqu'à son remplacement.

7. Travaux publics et Hygiene du milieu

7.1. Rapport verbal - Conseiller ressource - Travaux Publics et hygiène du milieu

8. Loisirs, culture et communications

8.1. Rapport verbal - Loisirs, Culture et Communication

2026-01-21 **8.2. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français**

ATTENDU QU'une directive relative à l'utilisation d'une autre langue autre que la langue officielle a été adoptée lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger cette directive et d'en adopter une nouvelle;

ATTENDU que la nouvelle directive nomme Madame Maria Camila Claro Zambrano comme responsable;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement d'adopter la directive relative à l'utilisation d'une autre langue autre que le français.

2026-01-22 **8.3. Adoption de la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité en vertu de la Charte de la Langue française**

ATTENDU que la Municipalité a adopté une Directive pour l'utilisation d'une autre langue que le français;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement d'adopter la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité en vertu de la Charte de la langue française.

9. Finances et administration

2026-01-23 **9.1. Approbation et ratification des comptes**

ATTENDU le dépôt par le département des finances de la liste des comptes pour le mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu unanimement d'accepter et de ratifier les

comptes suivants totalisant un montant de 780,956.35 \$:

- Transfert - S10286 à S10367
- Chèques - 2013673 à 2013691
- Chèques - 30034715 à 30034817

2026-01-24 9.2. Adoption - Règlement 2026-744 - Règlement de taxation 2026

ATTENDU que l'administration requiert des fonds afin de maintenir les services rendus aux contribuables du Canton de Shefford et qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2026, les taux variés de la taxe foncière générale et des compensations exigibles des propriétaires des immeubles situés sur son territoire, ces compensations étant dans ce cas assimilées à des taxes foncières;

ATTENDU que le conseil municipal a déposé, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2026, un avis de motion visant l'adoption du règlement no.2026-744 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2026;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, lors de la même séance extraordinaire, le projet de règlement no.2026-744 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no.2026-744 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2026.

10. Autres sujets

11. Période de questions d'intérêt général

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford. Les questions posées doivent être d'intérêt général seulement. Les questions ont notamment couvert les sujets suivants:

- Demandes de précision concernant la nouvelle campagne de tests d'eau (Caractère nouveau, objectif et demande de conserver une copie des résultats);
- Position du conseil municipal quant à la diffusion des séances du conseil;
- Demande d'un appui visuel pour aider à la localisation des lots mentionnés dans les résolutions;
- Possibilité d'un évènement cycliste prévu en septembre dont le parcours passerait par le secteur de la montagne;
- Intervention sur les évènements liés au Jour de la Terre et la promotion de ces activités;
- Plan de mesures d'urgence notamment en cas de panne de courant;
- Disponibilité d'aide financière ou de subvention pour favoriser la généralisation des tests d'eau potable;
- Exigences municipales en matière de documentation/rapport sur la qualité de l'eau lors de l'émission d'un permis de captation d'eau.

2026-01-25 12. Clôture de la séance

Il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement de lever la séance à 20h08.

